ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Suicide

Question écrite n° 43506

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le suicide des jeunes. Une constatation : le suicide est la deuxieme cause de mortalite chez les jeunes de dix-huit a vingt-cinq ans. L'un des motifs les poussant a mettre fin a leurs jours est l'echec scolaire. En consequence, il lui demande s'il envisage de mettre en place un dispositif visant a sensibiliser les enseignants sur le comportement exterieur des jeunes suicidaires ce qui permettrait de lutter plus efficacement contre ce fleau.

Texte de la réponse

La lutte contre le suicide des jeunes fait partie des objectifs prioritaires poursuivis par le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche, dans le cadre de l'education a la responsabilite et de la prevention des conduites a risque menees aupres des eleves des etablissements scolaires. Dans ce domaine, en effet, les personnels des etablissements scolaires doivent jouer un role important dans les premieres mesures a prendre face a des jeunes traversant une periode difficile et presentant des signes evidents de detresse. Or, bien souvent, ces personnels se trouvent genes devant l'expression du mal-etre, de la depression exprimee par les adolescents. C'est pourquoi, le ministere de l'education nationale a souhaite mettre a la disposition de la communaute educative des outils d'information, de reflexion et de dialogue de nature a la sensibiliser et a la former a ce travail de prevention. A cette fin, le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche a fait realiser un film sur la prevention du suicide chez les adolescents, intitule « Sortie de secours » avec un livret pedagogique. Ce film d'une duree de cinquante-trois minutes, realise avec le concours des personnels de sante, sociaux, enseignants, des jeunes venant de faire une tentative de suicide, de specialistes de l'adolescence exterieurs a l'institution scolaire, est exclusivement destine aux membres adultes de la communaute educative. Il a ete diffuse en novembre 1994 dans l'ensemble des lycees et colleges publics et prives, afin de servir d'outil pedagogique de formation aupres des personnels concernes. Il doit, en effet, permettre aux personnels de la communaute educative de mieux comprendre les problemes de l'adolescence rencontres par les eleves, reperer les signes de detresse revelant leur mal-etre, suggerer des comportements d'ecoute et d'aide dans les conduites a tenir en presence d'adolescents en difficulte. Afin que ce film soit le plus utile et le plus efficace dans le message qu'il est charge de transmettre, les assistants de service social, les infirmieres, les medecins, plus particulierement sensibilises aux difficultes des adolescents ont ete invites, en tant que personnes- ressources, a prendre l'attache des chefs d'etablissement pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la communaute scolaire dans la lutte contre le suicide. Enfin, sur le meme sujet, un document intitule Les conduites suicidaires des adolescents et sous-titre Des reperes pour la prevention a l'ecole est en cours de realisation et sera prochainement diffuse dans l'ensemble des etablissements scolaires a l'intention des membres adultes de la communaute educative afin de poursuivre l'action engagee en matiere de prevention du suicide. Dans l'enseignement superieur, les services de medecine preventive et de promotion de la sante (SMPPS) ont notamment pour objectif de prevenir ou de detecter les troubles et facteurs d'inadaptation physique ou psychique susceptibles de constituer des obstacles au travail de

l'etudiant. A cet egard, les SMPPS ont developpe des etudes et des enquetes epidemiologiques mettant en evidence que les problemes de sante rencontres par les etudiants (troubles du sommeil, du comportement alimentaire, consommation de medicaments, sentiments depressifs...) sont fortement lies aux situations de stress, de solitude, creees par le contexte universitaire. Ces differents constats ont conduit les services a elaborer des priorites d'action propres a sensibiliser l'etudiant a la prevention personnalisee de sa sante et a integrer, chaque fois que c'est possible, une dimension preventive dans les prestations. De fait, les strategies de prevention mises en place par les SMPPS associent des actions souvent integrees a l'enseignement visant a favoriser l'adaptation des etudiants concernes par le mal-etre et de maniere plus generale, des prestations, individuelles (consultations medico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiete et de l'isolement (groupes relaxation et affirmation de soi, sophrologie, soins-etudes...). Cette nouvelle orientation de services est appelee a se generaliser sous l'effet de la demande etudiante.

Données clés

Auteur : M. Dupilet Dominique
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43506
Rubrique : Mort
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5247
Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6174